



PORTE DU COL  
DU PETIT SAINT-BERNARD

Arrondissement  
D'ALBERTVILLE  
Commune de SEEZ (73)

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt-quatre, le 26 novembre,**

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

**Présents** : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Michel CLAIR, Christine CLEMENT, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Frédéric LIMBARINU, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL.

**Absents excusés** : Corentin BOUCHER, Romain BOUVET (pouvoir à Mathieu LECLERCQ), Christelle BRIU, Michèle FERRARIS, Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY.

**Secrétaire de séance** : Coline MARGUERETTAZ

**Nombre de conseillers en exercice** : 18 - **Présents** : 12 - **Votants** : 13

**Date de la convocation** : le 20 novembre 2024

**Date de publication** : 18 décembre 2024 au 18 février 2025

\*\*\*\*\*

### **DECISION MODIFICATIVE N° 4 AU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Maire propose au Conseil Municipal une décision modificative au budget annexe Eau et Assainissement pour ajuster les crédits de la section d'investissement et fonctionnement, selon la maquette budgétaire présentée ci-dessous :

Cette décision modificative vise d'une part à régulariser les amortissements en vue du transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> Janvier 2025 et d'autre part à régulariser les admissions en non-valeur.

Ces régularisations font suite à des réunions de travail avec la trésorerie dans le cadre du transfert de compétence.

Les crédits prévus s'équilibrent à l'intérieur des sections d'investissement et de fonctionnement en dépenses et en recettes.

73285 Code INSEE	MAIR - COMMUNE DE SEEZ M49 - EAU - ASSAINISSEMENT SEEZ	DM n°4 2024
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 4

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6228 : Divers	3 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6371 : Redevance versée aux agences de l'eau au titre des prélèvements d'eau	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>10 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	255 525,63 €	0,00 €	0,00 €
R-7811 : Reprises sur amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	255 525,63 €
<b>TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0,00 €</b>	<b>255 525,63 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>255 525,63 €</b>
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	8 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6542 : Créances éteintes	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>8 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	3 200,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 700,00 €</b>	<b>267 225,63 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>255 525,63 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-28153 : Amort. installations à caractère spécifique	0,00 €	142 642,61 €	0,00 €	0,00 €
D-28156 : Amort. matériel spécifique d'exploitation	0,00 €	112 883,02 €	0,00 €	0,00 €
R-28153 : Amort. installations à caractère spécifique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	142 642,61 €
R-28156 : Amort. matériel spécifique d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	112 883,02 €
<b>TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0,00 €</b>	<b>255 525,63 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>255 525,63 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>255 525,63 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>255 525,63 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>511 051,26 €</b>		<b>511 051,26 €</b>

Après délibération le Conseil Municipal décide :

- ➔ D'APPROUVER la décision modificative n°4 au budget annexe eau et assainissement
- ➔ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.

Adoption à l'unanimité.

La présente délibération annule et remplace la précédente pour erreur matérielle (insertion du mauvais tableau dans le corps de la délibération).

Le Maire,  
**Lionel ARPIN**

Le secrétaire de séance,  
**Coline MARGUERETTAZ**

